

# CHRONIQUE DU MOIS DE JUILLET 1950

## LA VIE ADMINISTRATIVE

### CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni le 26 juillet 1950, sous la présidence de Son Excellence Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien, pour examiner les affaires financières relevant de sa compétence.

## LA VIE FINANCIÈRE

Au cours du mois de juillet, la Direction des Finances a poursuivi son travail de mise à exécution du budget 1950-1951 et a procédé à l'application de la troisième tranche de reclassement des traitements des fonctionnaires.

L'activité des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance a été surtout concentrée sur l'achat des céréales de la récolte en cours. Dans la région Nord du pays, les apports aux centres d'achat se sont considérablement développés depuis la fin du Ramadan. Les céréales présentées par les agriculteurs contiennent de fortes proportions d'impuretés et doivent être tararées avant achat.

A Tunis, les ouvriers coltineurs de céréales se sont mis en grève rendant impossible le déchargement des wagons de céréales et paralysant de ce fait les expéditions des centres d'achat vers les centres de stockage. Toutefois, en dehors de Tunis, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont pu continuer les achats en improvisant un stockage provisoire sur place. Grâce à ces dispositions, la grève n'a pas causé de préjudice aux producteurs de céréales.

En ce qui concerne les exportations, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont également été en mesure de satisfaire toutes les demandes de livraison formulées par les exportateurs de céréales.

La grève ayant pris fin le 27 juillet, le décongestionnement des centres d'achat pourra être entrepris. La réalisation est limitée par les possibilités d'écoulement de la Compagnie des Chemins de Fer et par la capacité d'absorption des centres de stockage. On peut cependant espérer que les stockages provisoires pourront être mis sous abri avant les premières pluies.

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, l'activité du marché a été particulièrement réduite.

Les affaires ont été très peu importantes.

L'Office a enregistré un total de transactions (achats et ventes) de 2.968.812 fr. portant sur 1.598 titres.

Les fonds publics et, en particulier, les « Caisse Foncière » ont fait preuve d'une excellente tenue.

Dans le groupe des Industrielles les deux valeurs qui sont les plus animées, « Les Schwich et Baizeau » et les « Esso Standard » ont montré de bonnes dispositions dès le début du mois puis ont brutalement fléchi le 28 juillet en perdant de nombreux points, ce qui a ramené les cours à leur niveau de la première séance du mois.

Au cours de sa séance du 4 juillet 1950, la Commission des prêts aux Anciens Combattants a accordé pour 11 millions de prêts.

## LA VIE SOCIALE

On relève au « Journal Officiel Tunisien » du 25 juillet un important décret relatif à la saisie-arrêt et à la cession des traitements et salaires.

Ce texte reprend, combine et adapte à la situation présente les dispositions d'une législation assez touffue qui est abrogée en conséquence. Il comporte, en outre, deux innovations : d'une part, la protection des rémunérations publiques et privées, contre les créanciers, des salariés est élargie par la substitution de la notion de « rémunération » à celle un peu trop étroite de « salaires et traitements », d'autre part, le nouveau décret rend applicable en Tunisie, sous réserve des adaptations indispensables, l'ensemble des dispositions du Code du Travail concernant la procédure spéciale des saisies-arrêts, lorsque celle-ci se déroule devant les tribunaux français.

Enfin et c'est tout particulièrement sur ce point que le texte était impatientement attendu par les salariés, dans le secteur public comme dans le secteur privé, la limite des portions de rémunération partiellement ou totalement insaisissables ou incessibles est relevée en considération du niveau moyen actuel des salaires nominaux.

Une grève assez importante, en raison de ses répercussions économiques, a affecté le commerce des céréales au cours du mois de juillet. Elle a été suivie à Tunis et dans sa proche banlieue par l'ensemble des coltineurs céréalistes. Les ouvriers arabatiens se sont joints à ce mouvement aussi bien par solidarité que pour faire aboutir des revendications propres.

Après dix-huit jours d'arrêt total, pendant lesquels le Gouvernement a dû utiliser pour certaines opérations de manutention indispensables, la main-d'œuvre militaire, le travail a repris partout à la suite d'un accord privé intervenu entre le Syndicat patronal des commerçants en céréales et les représentants syndicaux des grévistes.